

sacrée au soutien que les pays non alignés doivent accorder au peuple de Namibie sous la direction de son mouvement national "SWAPO" lors des réunions du Conseil de sécurité, afin que les droits nationaux de ce peuple soient réalisés grâce à l'application de la résolution 435 de l'O.N.U.

Les deux parties ont également procédé à l'appréciation des résultats positifs de la conférence de l'Organisation de l'unité africaine. Elles ont souligné le rôle positif de l'O.U.A., dans la solution des problèmes africains.

9 — Le président Veselin Djuranovic et Abou Ammar se sont félicités de l'évolution continue de la coopération et des relations bilatérales entre la Yougoslavie et l'O.L.P. Le président a également affirmé que le gouvernement et le peuple yougoslaves continueront à soutenir la lutte du peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables.

COMMUNIQUE PUBLIE PAR LE CONSEIL ARABE DE DEFENSE COMMUNE, TUNIS, 23 JUILLET 1981⁷

Le Conseil de Défense commune a tenu une réunion extraordinaire, le 23 juillet 1981 au soir, à la demande de l'O.L.P., pour examiner la question de l'agression perpétrée par Israël contre les peuples libanais et palestinien, agression considérée comme dirigée contre l'ensemble de la nation arabe et qui menace la sécurité et la paix dans le monde. Le Conseil a estimé que cette agression ne se serait pas produite sans l'appui illimité accordé par les Etats-Unis à l'entité sioniste. Le Conseil a décidé ce qui suit:

1 — Adopter les mesures qu'impose le

pacte arabe de défense commune pour aider le Liban et soutenir ses efforts tendant à préserver son indépendance, sa souveraineté et l'unité de son sol face à l'agression israélienne. Le Conseil a pris note de l'engagement du Liban à respecter les résolutions et les accords internationaux relatifs au Liban-Sud.

2 — Aider l'O.L.P. à faire face à l'agression israélienne et cela, conformément aux résolutions des sommets arabes.

3 — Menacer les pays qui fournissent une aide militaire, économique, politique et humaine à Israël, et notamment les Etats-Unis, de mesures globales de la part des pays arabes au cas où cette aide serait maintenue pour la poursuite des agressions contre le Liban et la nation arabe.

4 — Demander aux pays arabes concernés de fournir les plus grandes facilités à l'action palestinienne, et cela afin d'appuyer la lutte du peuple palestinien à l'intérieur du territoire occupé.

PRINCIPES DEFINIS PAR LE PRINCE HERITIER D'ARABIE SAOUDITE FAHD BEN ABDEL AZIZ, POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT, DJEDDAH, 8 AOUT 1981 (EXTRAITS)⁸
(...)

L'ensemble de la politique américaine au Proche-Orient ne nous donne pas satisfaction, notamment pour ce qui concerne la question de Palestine et les droits nationaux de son peuple. Je l'ai dit et je le répète: nul différend — à part, précisément, celui des droits nationaux du peuple palestinien — ne nous a opposé aux différentes administrations américaines. Et, ce n'est pas là un différend que l'on peut traiter à la légère, puisqu'il est lié à la sécurité et à la stabilité de notre région, et, par conséquent aux intérêts

7. Source: *L'Orient-Le-Jour* (Beyrouth), 25 juillet 1981.

8. Source: extraits de l'interview accordée à l'Agence saoudienne de presse SPA (Beyrouth), 8 août 1981. Texte traduit de l'arabe par la R.E.P.

américains. Je ne comprends pas que les différentes administrations américaines qui se sont succédées [au pouvoir] acceptent — du fait du soutien politique, financier et militaire qu'elles accordent à Israël — d'exposer constamment au danger leurs relations et leurs intérêts avec la nation arabe; alors qu'il [Israël] occupe toujours les territoires palestiniens et des territoires arabes, établit des colonies, exproprie des terres et tue des innocents avec des armes américaines, qu'il s'était par ailleurs engagé à ne point utiliser à des fins offensives et d'agression. Ceci prescrit aux Etats-Unis de mettre fin à leur soutien [à Israël] afin de préserver une paix mondiale menacée. En outre, ce qui accentue davantage nos regrets, c'est l'attachement des Etats-Unis aux accords de Camp David, alors que leur échec est patent; aussi espérons-nous toujours que l'administration du président Reagan admettra l'inefficacité de ces accords comme cadre d'une paix juste et globale au Proche-Orient, et qu'elle prendra l'initiative d'un changement radical de la politique américaine qui conduirait au retrait d'Israël des territoires occupés en 1967 et à l'établissement de l'Etat palestinien indépendant. Toute tentative dont l'objectif ne sera pas d'obliger Israël à se retirer des territoires occupés et de créer un Etat palestinien indépendant ne pourra qu'amener encore plus de troubles, de tueries et de destructions, comme c'est le cas au Liban. Mais, nous en sommes à craindre que la nouvelle administration ne laisse passer le temps propice à une telle initiative, qui différerait radicalement de celle de Camp David: car nous entendons, de nouveau, le refrain connu des élections du Congrès qui se

rapprochent et qui seront suivies des élections présidentielles, raisons pour lesquelles les Arabes devront attendre. Et cette rengaine [on nous la sert] depuis trente ans. Les milieux internationaux unanimes, la presse occidentale et la presse américaine — notamment après les derniers événements du Liban⁹ — ont insisté sur la nécessité pour le gouvernement américain de reconnaître l'O.L.P., parce que telle est la réalité et la vérité, et que toute paix globale dans la région doit se fonder et sur la réalité et sur la vérité et non sur les illusions qui ne peuvent que conduire à des résultats fâcheux, comme ce fut le cas en Angola, en Ethiopie et en Afghanistan. Il est temps que le gouvernement américain soit moins partial à l'égard d'Israël et plus équitable à l'égard des Arabes.

○ *Dans l'analyse que votre Altesse vient de nous exposer, l'établissement d'un Etat palestinien indépendant apparaît comme une condition sine qua non pour tout règlement global et équitable au Proche-Orient. Votre Altesse a-t-elle déjà une vision concrète des modalités d'application pour parvenir à un tel règlement?*

○ Naturellement, nous ne pouvons, ici, entrer dans les détails, mais il y a un certain nombre de principes qui peuvent servir de base pour parvenir à un règlement équitable. Ces principes sont ceux-là mêmes que l'Organisation des Nations Unies avait adoptés et réaffirmés plus d'une fois durant les quelques dernières années:

1 — Retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris la Jérusalem arabe.

2 — Démantèlement de toutes les

9. Le prince Fahd fait allusion au cessez-le-feu intervenu, le 24 juillet 1981, entre Israël et l'O.L.P. à la suite de la guerre israélo-palestinienne des quinze jours au Sud-Liban. Ce cessez-le-feu, atteint par le biais de deux accords, l'un entre l'O.N.U. et l'O.L.P., l'autre entre les Etats-Unis et Israël, a fait clairement ressortir aux yeux du monde entier, la réalité politique et militaire de l'O.L.P. dans le conflit du Proche-Orient. (N.D.L.R.).

colonies de peuplement établies par Israël dans les territoires arabes occupés après 1967.

3 — Garantie de la liberté de culte et de la liberté d'accomplir les rites de toutes les religions dans les Lieux saints.

4 — Reconnaissance du droit du peuple palestinien [au retour] et dédommagement de tout Palestinien ne désirant pas y retourner.

5 — Mise de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sous la tutelle des Nations Unies, pour une période transitoire ne dépassant pas quelques mois.

6 — Création d'un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem.

7 — Reconnaissance du droit de tous les Etats de la région de vivre en paix.

8 — Les Nations Unies, ou certains Etats membres, se porteront garants de l'application de ces principes.

Et, comme je l'ai déjà dit, les principes que je viens d'énoncer ne sont pas le fruit de mon invention, mais des résolutions adoptées par les Nations Unies, soit par le Conseil de sécurité soit par l'Assemblée générale. Il est possible de les regrouper, tous, en une seule résolution, qui, adoptée par le Conseil de sécurité, servirait de cadre pour le règlement juste et global [de la crise du Proche-Orient]. Je voudrais rappeler, que les éléments d'un règlement juste et global sont notoires et ne nécessitent pas beaucoup d'efforts. La réalisation d'un tel règlement, dépend de trois conditions réalistes, raisonnables et indispensables:

1. L'arrêt de l'appui américain illimité à Israël.

2. Mettre un terme à l'arrogance israélienne que Menahem Begin personnalise de la façon la plus hideuse. Cette deuxième condition sera réalisée aussitôt la première remplie.

3. Reconnaître le facteur palestinien, qui est, comme l'affirme M. Arafat, le facteur principal de l'équation du Proche-Orient.

Parler de la responsabilité des Etats-Unis quant au conflit arabo-israélien, ne dégage pas pour autant les Etats de l'Europe occidentale de leur responsabilité propre, notamment la Grande-Bretagne, qui préside aujourd'hui le groupe de la Communauté européenne, et qui assume une large responsabilité dans ce qui est advenu au peuple palestinien, par sa faute, durant la période de son mandat. Les intérêts de l'Europe occidentale dans la région arabe sont aussi importants et vitaux que ceux des Etats-Unis. Nous avons beaucoup entendu parler d'une action et d'une initiative européennes sans toutefois éprouver des résultats concrets précis, jusqu'à présent. Le rôle de l'Europe devrait à mon sens se manifester dans deux directions: d'une part, en direction du Proche-Orient, et d'autre part, en direction des Etats-Unis en leur qualité de partenaire principal de l'Alliance atlantique et de leader du monde libre. (...)

COMMUNIQUE FINAL DU V^e SOMMET DU FRONT DE LA RESISTANCE ET DE LA FERMETE TENU A BENGHAZI, 16-18 SEPTEMBRE 1981 (EXTRAITS DU COMMUNIQUE FINAL)¹⁰

A la suite de l'agression américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste et de la proclamation de l'alliance militaire américano-sioniste, le Front de la résistance et de la fermeté, à l'invitation du colonel Mouammar Al-Kadhafi, chef de la Révolution du 1^{er} septembre, a tenu sa cinquième conférence dans la ville de Benghazi du 17 au 19

10. Source: Agence libyenne d'information (bureau de Beyrouth), n° 4247, 19 septembre 1981. Texte traduit de l'arabe par la R.E.P.